DIRECT pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande
Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie[9]



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Profitez d'un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

Services gratuits

- Service client en ligne 5 étoiles
- Facture par e-mail
- Réductions chez nos partenaires

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe[1]		**Prix par kWh** (€cent/kWh)					**Option énergie verte**[4]		**Coûts énergie verte & cogénération**[5]
16,29 €/an		Type d'usage	Normal	Bihoraire Heures pleines	Bihoraire Heures creuses	Exclusif Nuit	(€cent/kWh)		(€cent/kWh)
Prix	+	Consommation[2]	10,474	10,587	8,960	8,960	1,000	+	1,492
mensuels	−	Injection[3]	2,668	3,209	1,247				
Prix annuels estimés	+	Consommation[2]	10,864	10,994	9,289	9,289	1,000	+	1,492
	−	Injection[3]	2,454	2,953	1,143				

Partage de l'énergie [15]	
Coût administratif	100 €/an

DIRECT pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande
Prix tva exclue

Coûts de réseaux (distribution et transport)(6)

Région Flamande	Compteur digital				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution**				
	Tarif capacitaire moyenne des pics mensuels*	**Total tarif-kWh**	**Total tarif-kWh** exclusif nuit	**Tarif gestion de données** régime de mesure : quart-horaire	**Tarif gestion de données** régime de mesure : mensuel/annuel
	€/kW/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an
FLUVIUS ANTWERPEN	37,9640	4,33249	3,21309	14,28	13,16
FLUVIUS LIMBURG	38,9704	5,08125	3,79760	14,28	13,16
FLUVIUS WEST	41,7973	4,54789	3,43796	14,28	13,16
GASELWEST	43,4002	5,38526	3,92480	14,28	13,16
IMEWO	39,4069	4,45053	3,33427	14,28	13,16
INTERGEM	35,1243	3,82108	2,90503	14,28	13,16
IVEKA	41,2218	4,37664	3,24187	14,28	13,16
IVERLEK	39,5529	4,32819	3,26278	14,28	13,16
PBE	53,3896	4,44489	3,58345	14,28	13,16
SIBELGAS	43,8790	4,97324	3,73722	14,28	13,16

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

Région Flamande	Compteur analogique				
Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				
	Tarif capacitaire terme fixe	**Total tarif-kWh**	**Total tarif-kWh** exclusif nuit	**Tarif gestion de données** régime de mesure : mensuel/annuel	**Tarif prosumer (7)**
	€/an	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/kW/an
FLUVIUS ANTWERPEN	94,91	6,40236	5,28296	13,16	43,25
FLUVIUS LIMBURG	97,43	7,52512	6,24147	13,16	50,84
FLUVIUS WEST	104,49	7,03460	5,92467	13,16	47,52
GASELWEST	108,50	7,99220	6,53174	13,16	53,99
IMEWO	98,52	6,76063	5,64437	13,16	45,67
INTERGEM	87,81	6,05693	5,14088	13,16	40,92
IVEKA	103,05	6,71450	5,57973	13,16	45,36
IVERLEK	98,88	6,73130	5,66589	13,16	45,47
PBE	133,47	7,66839	6,80695	13,16	51,80
SIBELGAS	109,70	7,42905	6,19303	13,16	50,19

Cette liste de prix comprend les tarifs du réseau de distribution incluant déjà les coûts de transport.

DIRECT pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,19261
Cotisation Fonds Energie Région Flamande(8) (€/mois)	
Professionnel (basse tension)	9,57

Accise fédérale(11) (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,421
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,209
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,139

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Mars 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024: 61,51 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.
Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 64,89 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Mars 2024 sont les suivantes:

- Normal = 3,3755 + (0,1154 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,1755 + (0,1205 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 2,9755 + (0,0973 x EPEXDAM)
- Exclusif nuit = 2,9755 + (0,0973 x EPEXDAM)

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Février 2024: 61,51 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.
Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 56,76 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr

Les formules hors TVA d'application pour Mars 2024 sont les suivantes:

- Normal = -0,1000 + (0,0450 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = -0,1000 + (0,0538 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = -0,1000 + (0,0219 x EPEXDAM)

(4) Si vous choisissez un contrat avec une électricité verte 100 % belge, nous garantissons que l'électricité que vous consommez est produite à base de sources d'énergie belges et renouvelables.

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte et le coût cogénération. Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte et des certificats de cogénération. Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Mars 2024 à 100 €. Le prix par certificat de cogénération s'élève à 28 €. Ces prix sont hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la VREG. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de la VREG.

(7) Le tarif prosumer s'applique aux installations d'une puissance de production maximale de 10 kVA disposant d'un compteur d'électricité tournant à l'envers. Il est porté en compte au prorata de l'année civile. Vous trouverez davantage d'informations sur VREG.be.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an en Flandre.

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(15) Le terme « Partage d'énergie » couvre toutes les formes de partage d'énergie ou de vente d'énergie possible, autorisées dans votre région, comme par exemple la vente pair à pair, la vente pair à pair multiple, le partage d'énergie ou la vente d'énergie (ex. ACP) au sein d'un même immeuble d'habitation ou bâtiment polyvalent, ou le partage au sein d'une communauté d'énergie (d'énergie renouvelable ou citoyenne).

DIRECT pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Mars 2024
Pour les professionnels en Région Flamande

Prix tva exclue

Le coût administratif pour le Partage d'énergie est un coût annuel d'énergie facturé intégralement à tout client participant à une forme de Partage d'énergie ; il n'y a pas de facturation au prorata dans l'année. Le taux de TVA – inclus dans le prix - pour ce coût administratif est de 21%. Si 1 ou 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût administratif pour le Partage d'énergie n'est facturée qu'une seule fois. Si plus de 2 EAN enregistrés pour un compte au nom d'un même client sont concernés, le coût est facturée pour chacun de ces EAN.

(*)Si votre "pic mensuel" est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG (https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstarief-betaalt-u-voor-een-kilowatt)

(**)Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 19,20264 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné. Le traitement des données tarifaires n'a pas été pris en compte dans le tarif maximum.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DIRECT pro en "Option électricité verte, 100% belge" : sources d'énergie renouvelables (100%).

Origine de l'électricité fournie dans le cadre de DIRECT pro en Région Flamande en 2022: cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (36,70%), nucléaire (63,30%), inconnu (0,00%).

Origine de la fourniture totale d'électricité pour Electrabel sa en Région Flamande en 2022 : sources d'énergie renouvelables (27,10%), cogénération de qualité (0,00%), combustibles fossiles (26,80%), nucléaire (46,10%), inconnu (0,00%).

Frais de rappel et de mise en demeure [8] Montants d'application à partir du 1er décembre 2023	
Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €
Mise en demeure	25,00 €